



DÉCRET

COMITÉ PROVISOIRE SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX CATHOLIQUE

Attendu que le patrimoine religieux mobilier et immobilier est une expression de la foi, de la culture et de l'histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Attendu que la nécessité de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Attendu que la diminution d'occupation et d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers ainsi que ses conséquences sur les revenus des fabriques interrogent l'avenir du patrimoine religieux du diocèse;

Attendu que le comité d'études sur le parc immobilier paroissial doit prendre en compte dans son processus d'intervention de l'aspect patrimonial des biens religieux;

Attendu que les marguilliers ont besoin de conseils, de support et d'accompagnement dans la gestion de ce patrimoine;

Attendu que dans une perspective de développement durable, la conservation et la mise en valeur de l'héritage religieux exigent l'établissement d'un partenariat entre les autorités du diocèse, les fabriques, les communautés religieuses, ainsi que les corps publics et les organismes culturels, socio-économiques et communautaires;

Attendu que un projet de création d'une instance régionale vouée à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux a été recommandé par le milieu lors du colloque du 29 septembre 2001 organisé à cette fin;

Attendu que un comité de suivi a été mandaté pour assurer la mise en place de cette instance et qu'il existe un besoin pressant d'agir en la matière:

Je constitue par les présentes un COMITÉ PROVISOIRE SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX CATHOLIQUE DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI dont le mandat est de:

1. Supporter, accompagner et conseiller les fabriques dans l'identification et la gestion des biens qui ont une valeur patrimoniale à l'échelle locale, régionale et nationale;
2. Recommander aux instances concernées une politique de désaffectation et d'aliénation pour les biens excédentaires non requis pour les fins de culte, de pastorale ou d'administration ecclésiastique, ou pour le patrimoine local, régional et national et sur demande, en faire la promotion;
3. Faire valoir l'intérêt communautaire et public dans le processus de désaffectation et d'aliénation des biens identifiés excédentaires;
4. Voir à entreprendre auprès de la population, et notamment auprès des jeunes, des campagnes de sensibilisation touchant la connaissance et la valorisation du patrimoine religieux régional;
5. Établir et entreprendre des collaborations et des partenariats avec le milieu local, régional et national ainsi qu'avec les différents gouvernements afin de permettre et de faciliter l'exécution du mandat du comité;
6. Voir à étudier l'opportunité et la faisabilité d'un projet de centre de collections du patrimoine religieux régional à partir des éléments du parc immobilier et mobilier excédentaire. Dans le cadre de cet exercice, donner une priorité au patrimoine de l'évêché et du séminaire de Chicoutimi en raison de son importance historique régionale et nationale;
7. Entreprendre au besoin des démarches de financement pour l'exécution de son mandat;
8. Déposer, d'ici le 28 février 2005, un projet détaillé visant la création et la mise en place d'un organisme permanent, formé de différents partenaires, consacré à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Composition, rapport et nominations:

- I. Le comité est composé de sept (7) membres reconnus pour leurs connaissances et leurs compétences dans le domaine de l'histoire, de l'architecture, du patrimoine et du développement durable, ainsi que de leurs expériences et de leurs relations avec le milieu.
- II. Le comité dépose à l'évêque de façon périodique des rapports sur les projets et ses travaux.
- III. Le mandat des membres est d'une durée de dix-huit (18) mois.
- IV. Le président du comité est monsieur Roch Laroche et les autres membres sont: Gilles Hamel, Eugène Roy, Jacques Coutu, Daniel Dumais, Lucie Royer et Soeur Esther Chouinard, n.d.b.c.

Donné à l'évêché de Chicoutimi, le 10 septembre 2003.

† Mgr Jean-Guy Couture
Évêque de Chicoutimi

S. Marie-Berthe Demers, o.s.u.
Chancelier